



## Commune Nouvelle de MESNIL-EN-OUCHE

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2016

**Date du Conseil Municipal :** **27 septembre 2016**

Date de convocation : 21 septembre 2016

*Nombre de conseillers en exercice :* **73**

Nombre de présents : **59**

Nombre de représentés par pouvoir : **10**

**Nombre de votants :** **69**

Nombre d'absents : **4**

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Noël MONTIER, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BEAUDOIN Jérôme, BÉCHET Gaétan, BENSAID Robert, BERTHE Claude, BOISSIÈRE Bernard, BORDEAU Jean-Pierre, BRUT Nicolas, BUONOMO Bernadette, CAPPELLE Hubert, CASSIET Daniel, COURTOUX Thomas, DECROOS Monique, DEVAUX Anthony, DORGÈRE François, DRAPPIER Michèle, EDY Noëlle, ESNOUT Catherine, FAUCHE Gérard, FUCHÉ Fabienne, GIBOURDEL Jean-Pierre, GRAVELAIS Edith, GROULT Catherine, KANEK Michèle, KIFFER Daniel, LECOMTE Alexis, LEFEBVRE Pascal, LEFRILEUX Jean-Claude, LEPOITTEVIN Christophe, LEVEAU Dalilha, LEVILLAIN Jean-Pierre, L'HOMME Roseline, MADELON Jean-Louis, MARIN Thierry, MARTIN Jean, MÉRIMÉE Maxime, MESNIL Cécile, MICHOUX Jean-Pierre, MONTIER Jean-Noël, NÉEL Marie-Madeleine, PERCQ Gérard, PERDRIEL Christian, PERDRIEL Daniel, PETIT Danièle, PICOT Christian, PRÉVOST Jean-Jacques, ROINSARD Roger, TAVERNIER Sophie, TRIPIER Sylvie, VAMPA Marc, VAN DEN DRIESSCHE Agnès, VANDOREN Bernard, VANDOREN Mathieu, VIAL Sylvie, VIALA Alain, VITTET Gérard, WERS Stanislas, WNUK Jean.

Représentés par pouvoir : BACKX Olivier (à PERDRIEL Daniel), BERTHE Brigitte (à VITTET Gérard), BRIONNE Dominique (ESNOULT Catherine), DUVOUX Dominique (à KIFFER Daniel), GOULLEY Martine (à GIBOURDEL Jean-Pierre), GROULT Daniel (à LEFEBVRE Pascal), OGER Leïla (à PETIT Danièle), PREYRE Françoise (à VAMPA Marc), PROFIT Jean-François (MADELON Jean-Louis), SCIPION Elodie (à VIALA Alain).

Absents excusés : DESFRESNE Anthony, LEMONNIER Stéphane, MÉRIMÉE Bruno, VIVIEN Vincent.

Secrétaires de séance : KANEK Michèle et BEAUDOIN Jérôme

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2016

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été envoyé par mail. N'ayant eu aucune observation, le compte-rendu est voté à l'unanimité.

#### FISCALITÉ

Lors de la création de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche au 1er janvier 2016, les maires des communes fondatrices se sont accordés sur la décision de mettre en œuvre l'harmonisation fiscale pour l'imposition 2017. Cela implique de prendre les délibérations nécessaires avant le 1er octobre 2016.

La Commission finances a travaillé sur l'hypothèse de l'application stricte du taux moyen pondéré de chaque taxe et du maintien du produit fiscal attendu par la Commune. Il appartiendra au Conseil Municipal de fixer définitivement les taux d'impôts 2017 lors du vote du budget primitif, avant le 15 avril 2017.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'harmonisation des exonérations, des abattements sur la taxe d'habitation. De déterminer la durée de lissage de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti, sur le foncier non bâti et sur la cotisation foncière des entreprises.

Concernant les exonérations et dégrèvements, M. le Maire propose de :

- supprimer l'exonération de taxe d'habitation sur les gîtes ruraux, meublés de tourisme et chambres d'hôtes (en place dans 1 commune fondatrice) ;
- supprimer l'exonération de taxe sur le foncier bâti sur les hôtels, gîtes ruraux, meublés de tourisme et chambres d'hôtes (en place dans 1 commune fondatrice) ;
- étendre à tout le territoire l'exonération de taxe sur le foncier bâti au profit des entreprises nouvelles créées ou reprises en situation de difficulté (en place dans 1 commune fondatrice) ;
- étendre à tout le territoire l'exonération de taxe sur le foncier bâti sur les habitations nouvelles pendant 2 ans (en place partout sauf 1 commune fondatrice) ;
- étendre à tout le territoire le dégrèvement de 50 % sur la taxe sur le foncier non bâti sur les parcelles exploitées par des jeunes agriculteurs et d'en fixer la durée à 4 ans (en place dans 11 communes fondatrices) ;
- étendre à tout le territoire l'exonération de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises nouvelles créées ou reprises en situation de difficulté (en place dans 6 communes fondatrices) ;
- instituer l'exonération de taxe sur le foncier bâti sur les maisons de santé au taux de 100 % ;
- instituer l'exonération de cotisation foncière des entreprises (pour une durée de 4 ans) au profit des médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires qui s'installent sur le territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide ces propositions.

Pour l'abattement général à la base sur la taxe d'habitation, M. le Maire propose d'appliquer un taux unique de 10 %. Pour les abattements obligatoires pour charges de famille, il est proposé 10% pour les deux premières personnes à charge et 20 % pour les 3eme personnes à charge et au-delà. En ce qui concerne la durée de lissage, M. le Maire propose une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) valide les taux proposés pour l'abattement général à la base et les abattements obligatoires ainsi que la durée de lissage de la taxe d'habitation.

En ce qui concerne la durée de lissage sur le foncier bâti, non bâti, et la cotisation foncière des entreprises M. le Maire propose d'appliquer une durée de lissage homogène de 4 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la durée de lissage proposée.

### **Taxe d'habitation sur les logements vacants**

M. le Maire propose de mettre en place une taxe d'habitation sur les logements vacants à partir de 2017 avec un double objectif :

- inciter les propriétaires à mettre en vente ou location les habitations inoccupées, de manière à augmenter le parc de logements du territoire ;
- financer des actions en faveur du logement (Plan Local d'Urbanisme, rénovation des logements communaux, aide aux travaux...).

Cette taxe s'appliquera à tous les logements vacants depuis plus de 2 ans sauf si :

- vacance indépendante de la volonté du propriétaire (mis en location ou vente aux prix du marché)
- occupé plus de 3 mois consécutifs dans une année
- nécessitant des travaux importants pour être habitable (montant > à 25 % de sa valeur)
- résidence secondaire meublée soumise à la taxe d'habitation

Après débat, le Conseil Municipal adopte avec 35 voix pour, 22 contre et 12 abstentions l'application de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

### **CRÉATION DE POSTES**

M. le Maire propose de créer les postes suivants au sein de Mesnil-en-Ouche :

- attaché territorial à temps complet, pour permettre la recrutement d'un directeur général des services au sein de la Commune Nouvelle,

- rédacteur territorial à temps complet, pour reprendre l'emploi de la comptable de la 3CB,
- attaché territorial à 20/35e pour permettre la régularisation du poste de la secrétaire de mairie et une augmentation de la durée hebdomadaire de service, considérant la charge de travail incomptant à la mairie annexe de Beaumesnil,
- adjoint d'animation de 2e classe à temps complet, pour permettre la nomination stagiaire du directeur du centre de loisirs,

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la création des postes qui ont été présenté.

## **RÈGLEMENT LIÉ AU PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES/COMPLÉMENTAIRES**

M. le Maire rappelle qu'il avait été évoqué dans un précédent Conseil Municipal le paiement des heures supplémentaires, et que suite à l'intégration du personnel des écoles depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, il conviendrait de prendre une délibération afin que les heures complémentaires ou supplémentaires soient payées aux agents fonctionnaires ou contractuels dans les cas énumérés ci-dessous :

- remplacement provisoire d'agent(s) absent(s) ;
- tâche exceptionnelle liée à une manifestation ponctuelle ou aux aléas climatiques ;
- réunion de service en dehors des horaires normaux de travail, nécessitant la présence de tous les agents d'un service.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le paiement aux agents des heures supplémentaires ou complémentaires exclusivement dans les cas énoncés ci-dessus. Un travail plus approfondi sur la question des heures supplémentaires sera effectué afin de définir plus précisément les cas ouvrant droit à rémunération.

## **MISE EN PLACE D'ASTREINTES**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour le bon fonctionnement du service scolaire il conviendrait de transposer le régime des astreintes applicables de la 3CB à la Commune Nouvelle pour le personnel ayant en charge la gestion du personnel des écoles et des cantines scolaires, ainsi que du bon fonctionnement des installations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de mettre en place les astreintes.

## **EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE**

M. le Maire donne la parole à Mme Carole ECKERT (responsable éducation, enfance, jeunesse) qui fait un point sur les effectifs depuis la rentrée scolaire et le fonctionnement des TAP (Temps d'Activité Périscolaires).

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la restitution des compétences nous avons besoin de leur approbation pour la mise à disposition gratuite des locaux scolaires et périscolaires et de tout le matériel afférent appartenant à la 3CB au profit de la Commune Nouvelle en attendant la signature de l'acte de vente. Il explique également qu'il conviendrait d'établir une convention de gestion pour la surveillance des transports scolaires par le personnel de la Commune Nouvelle pour le compte de la 3CB.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la mise à disposition gratuite des locaux scolaires et périscolaires et la convention de gestion de surveillance des transports scolaires.

## **ADHÉSION DE LA COMMUNE A DES ASSOCIATIONS**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les communes fondatrices de Mesnil-en-Ouche étaient adhérentes à différentes associations. Il conviendra de statuer sur l'opportunité de transférer chacune de ces adhésions à la Commune Nouvelle :

- Association des Maires de France / Union des Maires et Elus de l'Eure
- Association des Maires Ruraux
- Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) de l'Eure
- Fondation du Patrimoine
- Agence Régionale de l'Environnement de Normandie
- Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (Villages Etoilés)
- Club Magel (utilisateurs des logiciels Berger-Levrault)

M. le Maire propose au Conseil Municipal de reporter cette décision à une prochaine réunion. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette décision.

## **DÉFINITION DES MOYENS DE PAIEMENT POUR LES SERVICES DE LA COMMUNE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de lister tous les moyens de paiement acceptés par la Commune Nouvelle, pour les services payants qu'elle propose aux usagers :

- numéraire
- chèque
- virement bancaire
- Chèque-Vacances
- Chèque Emploi Services Universel (CESU)

L'objectif de cette disposition étant de pouvoir signer une nouvelle convention avec l'ANCV (Chèques-Vacances) et l'URSSAF (CESU).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte tous ces moyens de paiement pour les usagers.

## **PROJET DE CABINET MÉDICAL A BEAUMESNIL**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réflexion sur le maintien d'une offre médicale suffisante sur le territoire de la Commune Nouvelle, un projet de partenariat public-privé est envisagé sur la commune déléguée de Beaumesnil. L'objectif est de permettre l'implantation de deux cabinets médicaux accessibles et conformes aux attentes actuelles dans le même bâtiment que la pharmacie.

La pharmacie, le logement, le jardin et le garage resteraient en propriété privée.

Le cabinet médical actuel, le terrain alentour et le parking seraient acquis par la Commune, afin d'y effectuer des travaux d'extension puis de les proposer à la location.

M. le Maire propose de solliciter une estimation des locaux par France Domaine et de mandater un architecte afin qu'il effectue un avant-projet sommaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette décision et donne pouvoir à M. le Maire pour qu'il demande une estimation et mandate un architecte.

## **MAISON DES SERVICES AU PUBLIC**

Depuis le 1er septembre 2016, la Maison des services au public (MSAP) a été créée. Dans les locaux de la mairie annexe de La Barre-en-Ouche, celle-ci accueille les usagers en proposant un service d'aide aux démarches administratives et sociales. Un ordinateur y est mis à la disposition des usagers.

M. le Maire propose de solliciter une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, à hauteur de 80 % de l'investissement informatique.

L'animatrice de la MSAP a été recrutée fin août. Les formations qu'elle aura suivies seront retransmises à chaque secrétaire de mairie, dans le but d'offrir au plus grand nombre l'accès aux informations et aux droits ; la vocation de la MSAP étant d'offrir 16 points d'accueil à la population, dans chacune des mairies annexes du territoire.

M. le Maire donne la parole à Mme Marie-Laure FROUDIERE, animatrice, qui explique brièvement les fonctions de la MSAP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure.

En l'absence de questions diverses, M. le Maire déclare la séance levée à 23<sup>H</sup>15.

ADELINE Jean-Michel	BACKX Olivier absent	BAERT Olivier	BEAUDOIN Jérôme
BÉCHET Gaétan  pouvoir à DEVAUX A.	BENSAID Robert	BERTHE Brigitte  pouvoir à PROFIT J-F.	BERTHE Claude  absent
BOISSIÈRE Bernard  pouvoir à LEVEAU D.	BORDEAU Jean-Pierre	BRIONNE Dominique  absent	BRUT Nicolas
BUONOMO Bernadette	CAPPELLE Hubert	CASSIET Daniel	COURTOUX Thomas
DECROOS Monique	DESFRESNE Anthony absent	DEVAUX Anthony	DORGÈRE François
DRAPPIER Michèle	DUVOUX Dominique	EDY Noëlle	ESNOULT Catherine  pouvoir à PETIT D.
FAUCHE Gérard  Pouvoir à VAN DEN DRIESSCHE A.	FUCHÉ Fabienne	GIBOURDEL Jean-Pierre absente	GOULLEY Martine
GRAVELAIS Edith	GROULT Catherine	GROULT Daniel	KANEB Michèle
KIFFER Daniel	LECOMTE Alexis	LEFEBVRE Pascal	LEFRILEUX Jean-Claude  pouvoir à BORDEAU J-P.
LEMONNIER Stéphane  absent	LEPOITTEVIN Christophe  absent	LEVEAU Dalilha	LEVILLAIN Jean-Pierre

L'HOMME Roseline	MADELON Jean-Louis	MARIN Thierry	MARTIN Jean
MERIMEE Bruno absent	MERIMEE Maxime absent	MESNIL Cécile absente	MICHOUX Jean-Pierre
MONTIER Jean-Noël	NEEL Marie-Madeleine absente	OGER Leïla	PERCQ Gérard
PERDRIEL Christian	PERDRIEL Daniel	PETIT Danièle	PICOT Christian pouvoir à PERDRIEL D.
PREVOST Jean-Jacques	PREYRE Françoise	PROFIT Jean-François	ROINSARD Roger absent
SCIPION Elodie absente	TAVERNIER Sophie pouvoir à BRUT N.	TRIPIER Sylvie	VAMPA Marc
VAN DEN DRIESCHE A.	VANDOOREN Bernard	VANDOOREN Mathieu	VIAL Sylvie
VIALA Alain	VITTET Gérard	VIVIEN Vincent absent	WERS Stanislas
WNUK Jean pouvoir à MONTIER J-N.			